

Résolutions

Résolution n°2 : Affectation des résultats

L'Assemblée Générale décide d'affecter les différents résultats de la façon suivante :

Pour le Service Général :

Affectation du résultat du 30/06/2023 du service général aux Réserves de Gestion pour 133 845,53 €

Transfert des Réserves Immobilisées aux Réserves de Gestion pour 27 207 €

Pour le Service Dégâts :

Affectation du résultat du 30/06/2023 aux Réserves Dégâts : 800 375,98 €